



Construction de logements : pas de reprise en vue

Les statistiques sur les permis de construire (PC) et les mises en chantier (MEC) à fin septembre, diffusées ce jour, confirment une chute de la construction amorcée depuis trois ans.

La baisse de la construction est antérieure à l'épidémie

Mi-2017, sur 12 mois, 500 000 logements étaient autorisés, dont 300 000 logements collectifs. Mi-2020, sur 12 mois, nous sommes descendus à 400 000 logements autorisés, dont 240 000 dans le collectif. **En trois ans, nous avons donc perdu 100 000 PC par an, dont 60 000 dans le collectif.**

A court terme, les élections municipales et l'épidémie ont contribué à cette forte baisse. Elles n'ont toutefois qu'aggravé des tendances de fond, tenant en particulier à la remise en cause du besoin de logements neufs et à la mise en avant de la rénovation et de la lutte contre l'artificialisation des sols.

La reprise post-confinement n'est pas là

Les statistiques à fin septembre montrent un fort rebond des MEC (+42 % par rapport au T2) mais qui n'est qu'apparent, tant l'activité s'était arrêtée brutalement au T2. Cette hausse traduit d'abord le fait que tout notre secteur s'est mobilisé pour rattraper le retard des chantiers depuis le début de l'été.

On observe le même rebond sur les PC (+43,6 % par rapport au T2), mais il ne ramène l'activité qu'au niveau de septembre 2019 : **il n'y a donc pas d'effet de rattrapage**, malgré le déconfinement et l'achèvement du cycle électoral.

Plus grave, il y a désormais plus de logements collectifs mis en chantier qu'il n'y en a d'autorisés. Cette **inversion des courbes des PC et des MEC**, inédite depuis plus de dix ans, montre que **le secteur vit sur les autorisations passées**. Les MEC sont donc appelées à plonger dans les prochains mois : la forte baisse de l'activité du BTP paraît inéluctable.

Pour [Alexandra François-Cuxac](#), Présidente de la FPI France :

« En matière de logement neuf, l'heure n'est plus aux remises en cause des aides (Pinel et PTZ) ni à la complexification de l'acte de construire. Il faut une mobilisation générale de l'Etat, des collectivités locales et des opérateurs, pour faire de la construction un levier de la relance. Il nous faut plus de PC, plus de digitalisation et moins de normes ».

A PROPOS DE LA FEDERATION DES PROMOTEURS IMMOBILIERS

La Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) est l'unique instance professionnelle représentant les promoteurs immobiliers du secteur privé en France, dont elle négocie les accords de branche. Le chiffre d'affaires annuel de la promotion privée s'élève à 43,1 milliards d'euros, elle emploie 32 400 personnes (données rapport de branche 2019).

CONTACT PRESSE

Sophie Mazoyer – FPI France
06 76 16 07 01 – s.mazoyer@fpifrance.fr
[@fpi_fr](https://twitter.com/fpi_fr) www.fpifrance.fr

Agnès Vieu – Hopscotch Décideurs
06 62 89 34 56 - avieu@hopscotch.fr

La FPI rassemble plus de 640 sociétés de promotion adhérentes via 18 chambres régionales, en métropole et outre-mer. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur la production immobilière (logement, immobilier d'entreprise et résidences services), la FPI promeut les intérêts de la profession. Dans cette optique, elle échange avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'immobilier et participe activement à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires. La FPI met à disposition des décideurs publics son Observatoire Statistique National du logement neuf, élaboré à partir de la production et des ventes de ses adhérents et représentant 90% du marché.

La FPI intervient également auprès des instances européennes via Build Europe dont elle assure la présidence depuis mai 2018.

La FPI est présidée par Alexandra François-Cuxac depuis 2015.

CONTACT PRESSE

Sophie Mazoyer – FPI France
06 76 16 07 01 – s.mazoyer@fpifrance.fr
 @fpi_fr www.fpifrance.fr

Agnès Vieu – Hopscotch Décideurs
06 62 89 34 56 - avieu@hopscotch.fr